

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le onze mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 02/03/2026

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

OBJET : COUPES AFFOUAGERES - DEVIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de réaliser une coupe affouagère sur les parcelles 13a et 14a pour une surface de 1.6 ha (délibération n°23/2025 du 04/06/2025).

Il est nécessaire de choisir l'exploitant qui réalisera cette coupe et de valider le devis correspondant.

Monsieur le maire présente la proposition reçue de l'entreprise la Forestière - 04870 St-Michel L'Observatoire et invite les conseillers à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- choisit l'entreprise La Forestière – 04870 St-Michel L'Observatoire pour réaliser la coupe affouagère présentée ci-dessus et valide le devis à 45.00 €/stère (coupé et débardé) (le nombre de stères ne sera connu qu'à la fin de la coupe) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 16 mars 2026,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire

Benjamin CHESNEAU

